

ECH@di RESEAU

N° 12

Vendredi 21 février 2020

Spécial « hébergement »

Appel à hébergeurs solidaires

Parmi les abonné.e.s du Réseau Hospitalité, il y a aujourd'hui un peu plus d'une quarantaine de personnes qui se sont proposées d'offrir un hébergement à des demandeurs d'asiles.

Lorsqu'une demande d'hébergement arrive sur le mail du réseau, le choix a été fait de ne l'adresser qu'à ces hébergeurs solidaires, pour ne pas « inonder » tout le réseau.

L'appel contient une présentation succincte du demandeur d'asile : prénom, âge, sexe, origine, langue parlée, statut, situation familiale etc., tout cela simplement pour avoir une connaissance préalable de la personne qui recherche un hébergement. Une adresse mail et/ou un n° de téléphone - de préférence d'une personne référente - figure dans la demande.

Dans le but d'accroître le groupe des hébergeurs solidaires, nous souhaitons faire le point sur toutes les personnes, au sein du Réseau Hospitalité, susceptibles d'offrir un hébergement et pour cela nous vous demandons de bien vouloir répondre aux 2 questions suivantes :

- 1) si vous ne figurez pas déjà sur la liste des hébergeurs solidaires qui reçoivent chaque semaine des demandes, pouvez-vous et souhaitez-vous proposer un hébergement à un demandeur d'asile ?
- 2) que vous puissiez ou non héberger quelqu'un, vous est-il possible de relayer les demandes d'hébergement reçues à d'autres personnes de votre connaissance ?

Les réponses à ces questions nous permettront peut-être d'étendre la liste des hébergeurs solidaires à qui seront adressées les appels que nous recevons.

L'équipe de mise en oeuvre du Réseau vous remercie d'envoyer vos réponses à michel.bb13000@gmail.com

Quelques questions que l'on peut se poser avant de décider de devenir un hébergeur solidaire

Est-ce légal ?

Un.e. propriétaire ou un.e. locataire peut légalement accueillir ou héberger une personne en demande d'asile, y compris en situation irrégulière, si cet accueil se fait à titre solidaire et de façon désintéressée, c'est à dire sans « contrepartie directe ou indirecte » (CESEDA L. 622-1), dans une relation de réciprocité.

Qu'est-ce que je peux proposer comme hébergement ?

Il convient de penser à l'espace qui sera celui de la personne hébergée, pendant le temps d'accueil : une chambre entière ? Une salle de bain partagée ? etc.

Combien de personnes suis-je capable de recevoir ? Qui ?

Ce peut être une famille ou bien une femme seule, un homme, un mineur, chacun selon ses possibilités et selon ce qu'il ou elle décide.

Combien de temps dois-je héberger une personne ?

Il est possible de n'héberger qu'une nuit, quelques unes ou davantage. A chacun de décider. Une idée : s'organiser avec des ami.e.s pour partager l'hébergement sur deux ou trois lieux et même plus.

Si j'héberge un.e. mineur.e., suis-je responsable de lui ou elle ?

La responsabilité d'un.e. mineur.e. incombe au Conseil Départemental, mais, de fait, bien des jeunes dorment dans la rue. Héberger un.e. mineur.e. nécessite une attention particulière, mais des collectifs et associations en lien avec le Réseau Hospitalité sont bien présents pour s'occuper de ces jeunes.

Et si je ne peux pas héberger...

Vous pouvez accompagner une personne dans ses démarches administratives, de santé, de recherche de cours de Français ou encore de loisir.

Les appels « Hébergement » de la semaine

Combien de demandes d'hébergement reçues cette semaine par le Réseau Hospitalité ?

Entre le vendredi 14 et le jeudi 20 février, il y a eu 6 appels, dont 1 pour un M.N.A., 1 pour une femme seule avec un enfant et 1 pour une famille.

Événements

- **28 et 29 février, 1er mars** : le collectif St Just invite tous les solidaires qui ont oeuvré à un moment ou à un autre à St Just à participer à des ateliers créatifs pour témoigner du vécu et de tout ce qui a été fait dans le squat. + d'infos : <https://www.facebook.com/events/775222436334684/>
- **Mardi 3 mars** : tout le monde est invité ! Assemblée du Réseau Hospitalité, de 18h00 à 21h00, à E.S.P.A.C.E, 22 Rue Mathieu Stilatti, 13003 Marseille ; métro Désirée Clary.
- **Samedi 7 mars** : appel à une nouvelle grande maraude à Montgenèvre. 14h00, conférence organisée à l'occasion de la sortie du rapport d'Amnesty International sur les violations des droits aux frontières. 18h00, au col de Montgenèvre, départ de la maraude.
- **Lundi 9 mars** : plénière de l'Observatoire Asile du Réseau Hospitalité, 14h00, à E.S.P.A.C.E.

Pour nous joindre : contact@reseauhospitalite.org

<https://www.reseauhospitalite.org/>

- <https://www.facebook.com/JPCsolidaire>